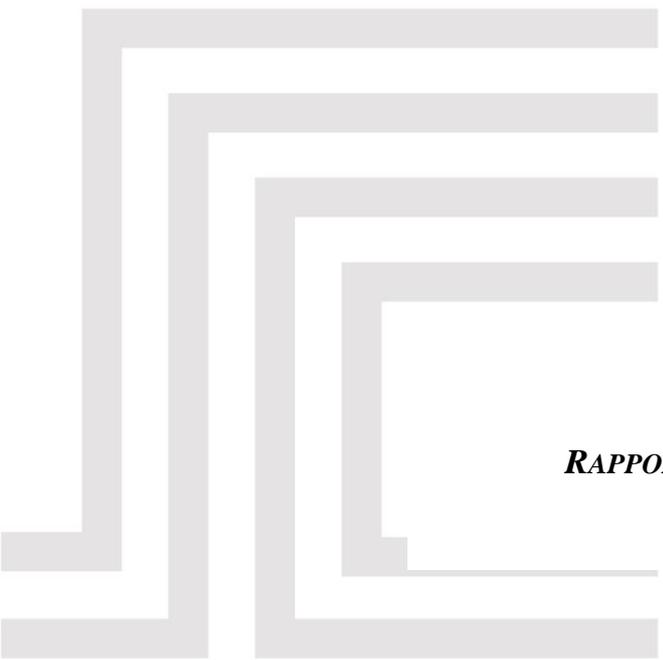


ROYAUME DU MAROC



NADOR WEST MED S.A.

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET NADOR WEST MED



RAPPORT PROVISOIRE DES RESULTATS

Edition décembre 2014

team
maroc



Grande **JACOBS** Engineering SA

SOMMAIRE

<u>CHAPITRE 1 : OBECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....</u>	<u>2</u>
<u>I. OBJECTIF.....</u>	<u>2</u>
<u>II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE</u>	<u>2</u>
II.1. REUNIONS DE COORDINATION ET DE DELIMITATION DE LA ZONE D’ETUDE.....	2
II.2. PREPARATIFS DE L’ENQUETE	2
II.3. LA POPULATION CONCERNEE PAR L’ENQUETE	3
II.4. OUTIL DE COLLECTE.....	3
II.5. COLLECTE DE DONNEES	3
II.6. LE DEPOUILLEMENT ET L’ANALYSE DES DONNEES	3
<u>CHAPITRE 2 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION AFFECTEE</u>	<u>4</u>
<u>I. CARACTERISTIQUES DE LA POPUALATION ENQUETE</u>	<u>4</u>
I.1. NOMBRE DE MENAGES CONCERNES PAR LE PROJET	4
I.2. TAILLE DU MENAGE	5
I.3. SEXE	7
I.4. AGE.....	8
I.5. NIVEAU D’INSTRUCTION	9
I.6. ETAT MATRIMONIAL.....	10
I.7. TAUX D’ACTIVITE	12
I.8. NIVEAU D’INSTRUCTION DES ELEVES ET ETUDIANTS	13
I.9. DEPENSE MOYENNE ET VULNERABILITE.....	14
<u>II. PRESENCE DE CONSTRUCTION.....</u>	<u>15</u>
<u>CHAPITRE 3 : SOURCES DE REVENUS DES MENAGES ET CARACTERISTIQUES DES PARCELLES</u>	<u>16</u>
<u>I. SOURCES DE REVENUS DES MENAGES.....</u>	<u>16</u>
<u>II. CARACTERISTIQUES DES PARCELLES AFFECTEES</u>	<u>17</u>
II.1. NOMBRE ET SUPERFICIE DES PARCELLES AFFECTEES.....	17
II.2. POURCENTAGE DES PARCELLES AFFECTEES PAR RAPPORT A L’ENSEMBLE DES PARCELLES DES MENAGES ENQUETES	17
II.3. POURCENTAGE DES RECOLTES ISSUES DES PARCELLES CONCERNEES PAR RAPPORT AU TOTAL DU MENAGE	19
II.4. UTILISATION DES PARCELLES ET CULTURES DOMINANTES PRATIQUEES.....	19
II.5. NOMBRE ET TYPES D’ARBRES FRUITIERS PRESENTS SUR LES PARCELLES AFFECTEES	21
II.6. ACTIVITE DE LA PECHE DANS LA ZONE.....	22
<u>CONCLUSION</u>	<u>22</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>25</u>
ANNEXE : CONTENU DES PARCELLES DE LA ZONE FRANCHE.....	26

CHAPITRE 1 : OBECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

I. OBJECTIF

Dans le but de mieux connaître la population affectée par le projet du port Nador West Med, la société Nador West Med a confié la réalisation d'une enquête socio-économique à Team Maroc. Cette étude a pour but d'établir un diagnostic approfondi de l'état actuel de la population affectée par le projet en analysant leur profil socio-économique.

Les principaux objectifs recherchés à travers cette enquête sont de :

- Identifier les ménages ainsi que les personnes composant chaque ménage disposant d'au moins une parcelle sur l'aire occupée par le projet.
- Collecter et analyser les informations pertinentes du point de vue démographique (âge, sexe, taille du ménage, etc.) et du point de vue socioéconomique (éducation, sources de revenus, utilisation des parcelles,...) sur la population concernée.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée pour mener à bien la présente étude est présentée brièvement ci-après. L'approche suivie passe la tenue de réunions de coordination, la préparation logistique de l'enquête, la conception du questionnaire de l'enquête, la collecte et l'analyse des données.

II.1. REUNIONS DE COORDINATION ET DE DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le consultant s'est réuni à plusieurs reprises avec l'équipe de Nador West Med afin de :

- Mieux connaître le périmètre de l'étude ;
- Collecter les documents et données disponibles ;
- Echanger sur les informations à collecter.

II.2. PREPARATIFS DE L'ENQUETE

En concertation avec le Maître d'Ouvrage, le consultant a entrepris les préparatifs suivants, avant d'entamer la réalisation de l'enquête sur le terrain :

- un courrier d'information a été envoyé par Nador West Med à la province de Nador l'informant du lancement, par Team Maroc, d'une enquête socio-économique auprès de la population affectée par le projet de Nador West Med.
- Une réunion d'information et de préparation avec les autorités locales a été tenue pour assurer un bon déroulement de l'enquête sur le terrain.
- La mobilisation et la formation de l'équipe chargée de l'enquête par le chef de projet de Team Maroc.

II.3. LA POPULATION CONCERNEE PAR L'ENQUETE

La société Nador West Med nous a réunis avec le topographe chargé de la réalisation de l'établissement des plans et états parcellaires pour ladite société. Suite à cette réunion de travail, le topographe nous a communiqué la base de données des ménages dont les parcelles se trouvent sur la future assiette foncière du Port Nador West Med.

Cette base de données contient la liste des propriétaires concernés par l'acquisition éventuelle des terrains et les données sur les parcelles susceptibles d'être acquises par la société (superficie, caractéristiques et biens existants sur la parcelle). -Ce sont les ménages de ces parcelles, au nombre de 175, qui sont concernés par l'enquête.

II.4. OUTIL DE COLLECTE

Le consultant a élaboré un outil de collecte pour répondre aux besoins de l'étude en données. Il s'agit d'un questionnaire ménage (modèle donnée en annexe du présent rapport) qui est structuré en quatre sections à savoir :

- Section 1 : Membres du ménage ;
- Section 2 : Parcelles de terres concernées par le projet ;
- Section 3 : Logement du ménage ;
- Section 4 : Autres actifs du ménage.

II.5. COLLECTE DE DONNEES

L'opération de collecte de données auprès de la population affectée par le projet s'est étalée sur la période du 21 au 26 novembre 2014 au niveau de la zone franche et du 2 au 5 décembre 2014 au niveau de la voie d'accès. L'enquête a été réalisée par entretien direct avec des membres des ménages touchés par le projet et ayant des terrains au niveau de la zone de l'étude, au moment de l'enquête. de la zone franche

II.6. LE DEPOUILLEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES

Après achèvement de l'enquête, le consultant a dépouillé l'ensemble des données collectées, lesquelles seront jointes au présent rapport dans un fichier Excel. L'analyse des données est faite via des tableaux et des graphiques générés à partir des données de l'enquête socio-économique et des données de l'enquête parcellaire.

Zone franche : Le rapport traite deux volets, à savoir :

- Les indicateurs socio-économiques et démographiques de la population affectée.
- Les caractéristiques des parcelles concernées et sources de revenus de la population concernée par l'enquête.

L'annexe du rapport présente la base de données des parcelles zone franche présentes sur l'emprise du projet du port de Nador West Med.

CHAPITRE 2 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION AFFECTEE

Les données suivantes caractérisent les zones affectées par le projet du port Nador West Med :

- Nombre total de parcelles concernées : 325 réparties entre :
 - o 305 par la zone franche ;
 - o 20 concernées par la voie d'accès.
- Superficie totale des parcelles : 13 757 121 m² avec :
 - o 94% de cette superficie relève de deux parcelles du domaine de l'état ;
 - o 6% de la superficie, répartie sur les 323 parcelles, appartient à la population de la zone avec 29 798 m² concernés par la voie d'accès et 13 727 323 m² par la zone franche)
- L'ensemble des parcelles sont des parcelles agricoles vivrières avec la présence parfois des arbres fruitiers dans la zone franche ;
- L'ensemble des parcelles englobe 11 636 arbres fruitiers ;
- Ces parcelles appartiennent à 175 propriétaires (155 au niveau de la zone franche et 20 au niveau de la voie d'accès), correspondant à 175 ménages ;

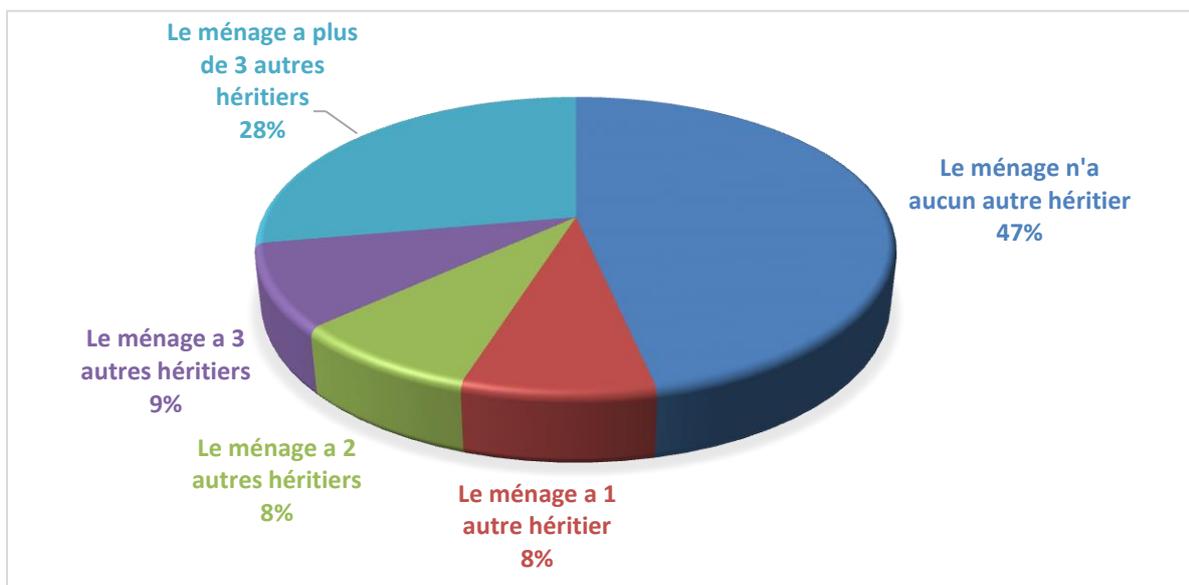
I. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ENQUETE

Sur les 175 propriétaires identifiés comme ayant des parcelles au niveau de l'emprise du projet (y compris la voie d'accès et la zone franche, l'enquête socio-économique en a touché 153, soit 87% d'entre eux. Les autres n'ont pas pu être retrouvés malgré plusieurs tentatives ; néanmoins le consultant a pu collecter les données relatives à la parcelle auprès de l'autorité locale.

I.1. NOMBRE DE MENAGES CONCERNES PAR LE PROJET

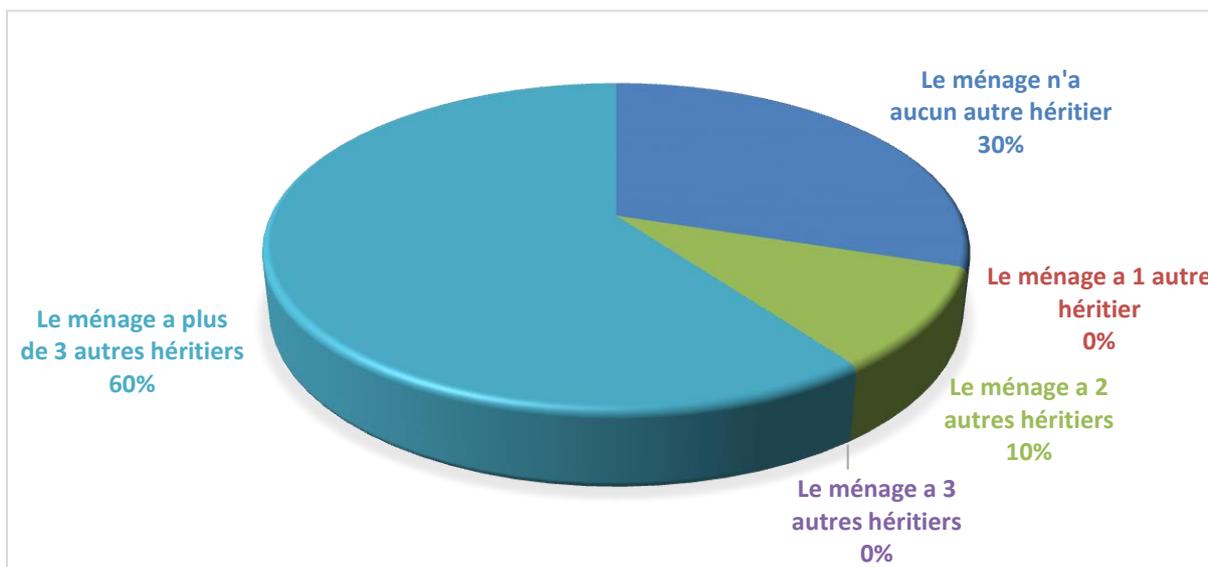
Les ménages des propriétaires identifiés par l'enquête parcellaire ne sont pas, dans les faits, les seuls concernés par le projet. En effet, Il existe, dans certains cas, plusieurs héritiers qui n'habitent pas sur place et qui seraient concerné par l'indemnisation dans le cas d'acquisition du terrain. Par conséquent, les ménages affectés directement sont ceux enquêtés.

Figure 1 : Répartition des ménages enquêtés selon le nombre d'héritiers possédés (zone franche)



La figure précédente montre que plus de la moitié des propriétaires des parcelles affectées par le projet ont au moins un héritier. Le nombre total de ménages héritiers affectés en dehors du ménage enquêté peut être relativement élevé, le maximum observé étant 13.

Figure 2 : Répartition des ménages enquêtés selon le nombre d'héritiers possédés (voie d'accès)

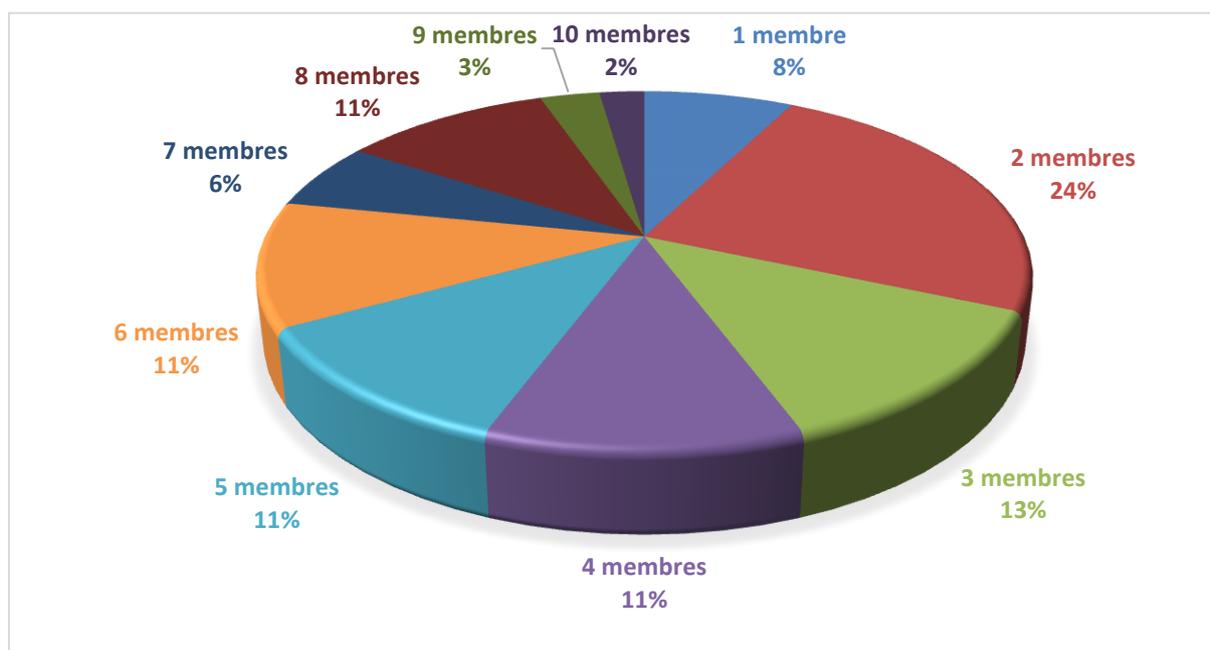


Au niveau de la voie d'accès, ce sont 70% des propriétaires des parcelles affectées par le projet qui ont au moins un autre héritier. Le nombre total de ménages héritiers affectés en dehors du ménage enquêté atteint un maximum de 25.

I.2. TAILLE DU MENAGE

La figure ci-dessous donne la répartition des ménages enquêtés selon leur taille, au niveau de la zone franche.

Figure 3 : Répartition des ménages selon leur taille (Zone franche)



Comme on peut le voir sur cette figure, la taille des ménages enquêtés varie de 1 à 10 personnes par ménage. Elle est en moyenne de 4,4 personnes par ménage.

Les 133 ménages enquêtés abritent **584** membres répartis dans le tableau ci-dessous, selon leur lien avec le chef du ménage.

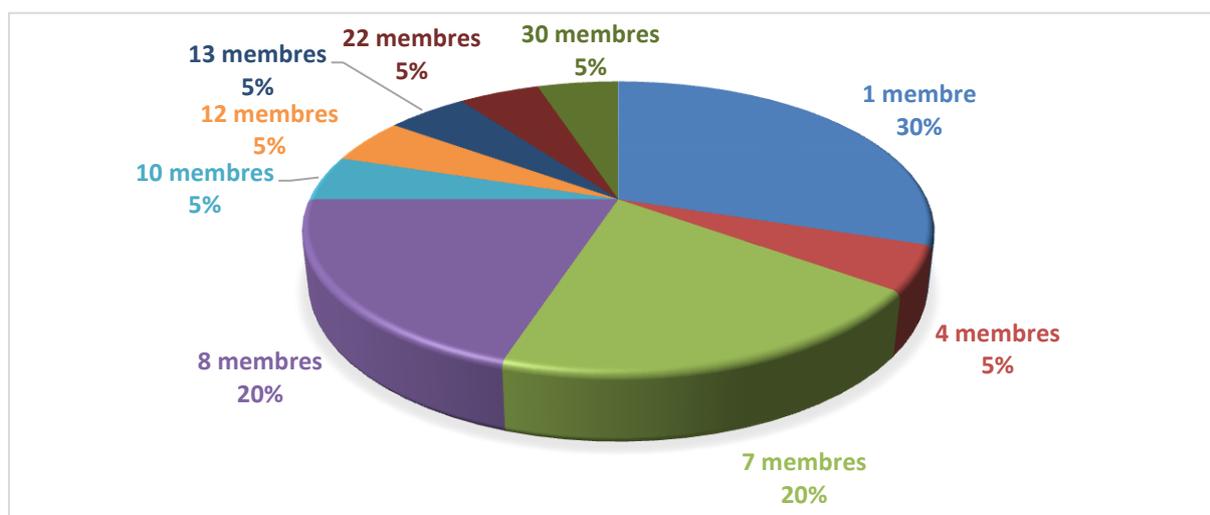
Tableau 1 : Répartition de la population enquêtée selon leur lien avec le chef du ménage (zone franche)

Lien avec le CM	Pourcentage des membres (%)
Fils/Fille	50,1
Chef de ménage	22,8
Conjoint(e)	17,2
Frère/Sœur	5,7
Parent	1,5
belle fille/beau fils	0,9
Petit-fils/fille	0,9
Autre non membre de la famille	0,5
Oncle/Tante	0,2
2ème ou 3ème épouse	0,2
Autre membre de la famille	0,2
Total	100,0

L'analyse des données montre que la structure des ménages tend vers la famille nucléaire (Père, mère et les enfants). Cette tendance suit celle nationale ou la taille du ménage ne cesse de diminuer avec le temps.

Au niveau de la voie d'accès, les tailles de ménage observées sont représentées ci-après.

Figure 4 : Répartition des ménages selon leur taille (voie d'accès)



Ainsi, les ménages de la voie d'accès ont une taille variant entre 1 et 30 membres, la moyenne se situant autour de 7,8. Les 20 ménages enquêtés au niveau de la voie d'accès abritent 157 membres dont la répartition selon leur lien avec le chef de ménage est donnée dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Répartition de la population enquêtée selon leur lien avec le chef du ménage (voie d'accès)

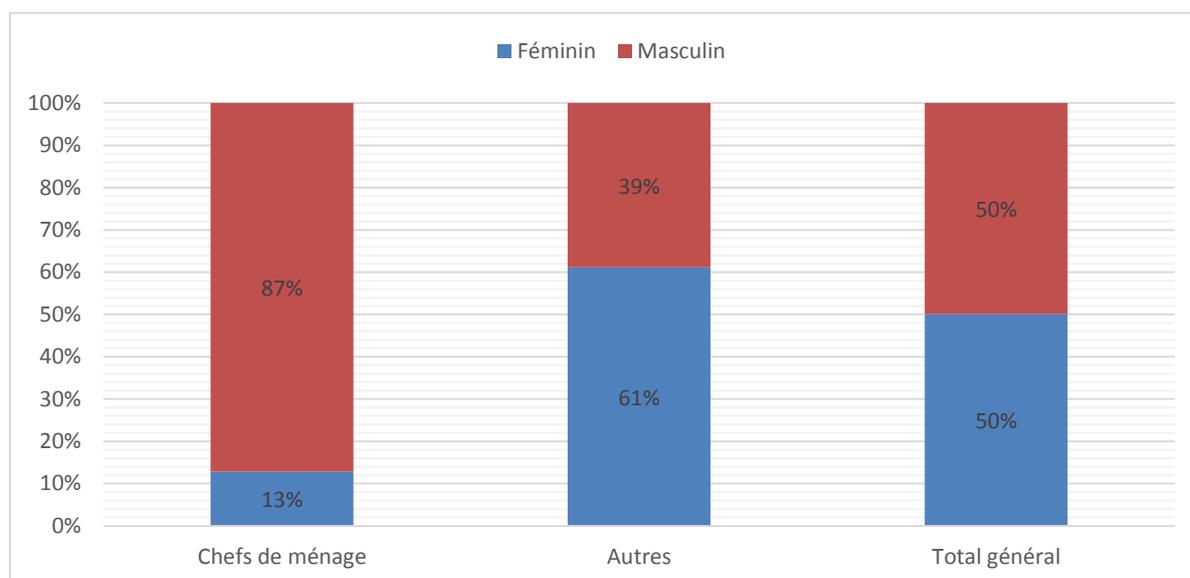
Lien avec le CM	Nombre de personnes	Pourcentage des membres (%)
Frère/Sœur	79	50,3
Neveu/Nièce	27	17,2
Conjoint(e)	26	16,6
Chef de ménage	20	12,7
Autre membre de la famille	2	1,3
Fils/Fille	1	0,6
belle fille/beau fils	1	0,6
Oncle/Tante	1	0,6
Total	157	100,0

La structure des ménages concernés par la voie d'accès au projet est relativement plus élargie que la famille nucléaire. On remarque, en effet, que les chefs de ménage y vivent, dans une proportion relativement grande, avec leurs frères/sœurs et leurs neveux/nièces.

I.3. SEXE

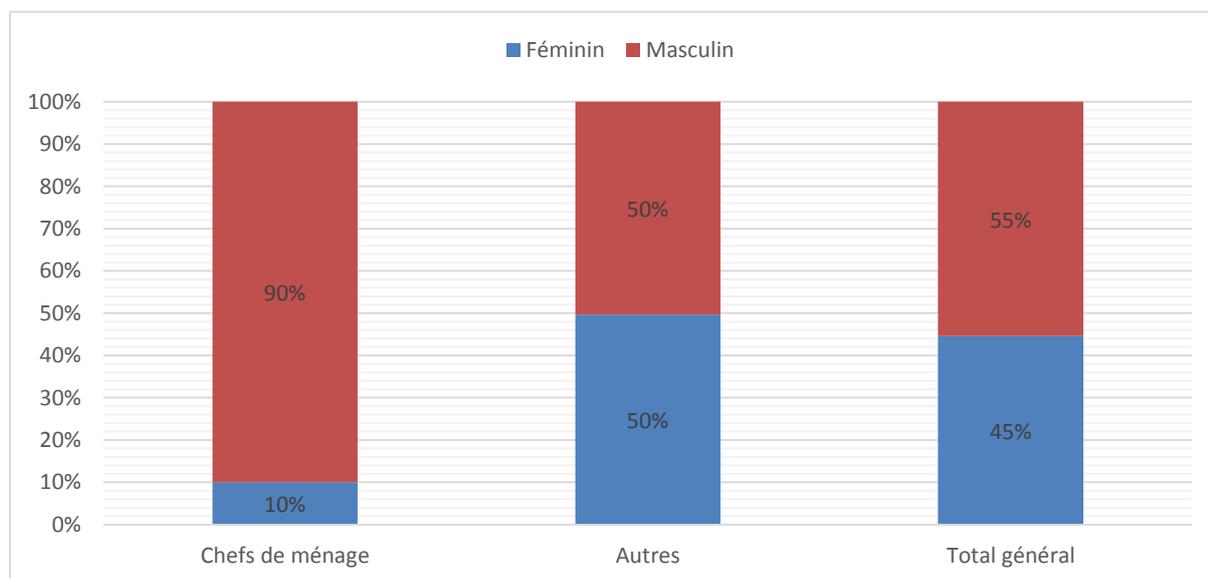
Les figures ci-dessous montrent de la population enquêtée selon le genre au niveau de la zone franche puis au niveau de la voie d'accès.

Figure 5 : Répartition de la population enquêtée selon le genre (zone franche)



Comme on peut le voir ci-dessus, la population enquêtée au niveau de la zone franche se répartit uniformément selon le genre. Néanmoins, ce sont les hommes qui jouent le plus souvent le rôle de chef de ménage. Néanmoins, il est à noter que 13% des chefs de ménages (17) sont des femmes.

Figure 6 : Répartition de la population enquêtée selon le genre (voie d'accès)



Au niveau de la voie d'accès, la population enquêtée est légèrement plus masculine que féminine. Les hommes y représentent 55% et ce sont également les hommes qui jouent le plus souvent le rôle de chef de ménage (90% des cas). Un dixième des chefs de ménage (soit 2) sont des femmes.

I.4. AGE

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'âge des membres des ménages enquêtés au niveau de la zone franche varie de 1 à 102, avec une moyenne située autour de 41 ans, à la fois chez les hommes et chez les femmes.

Tableau 3 : Age de la population enquêtée (zone franche)

Sexe	Lien avec le chef de ménage	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Féminin	Chefs de ménage	35	69	89
	Autres	1	39	102
	Ensemble	1	41	102
Masculin	Chefs de ménage	22	59	90
	Autres	1	29	74
	Ensemble	1	41	90
Total général	Chefs de ménage	22	60	90
	Autres	1	35	102
	Ensemble	1	41	102

On remarque également que les chefs des ménages enquêtés sont des personnes relativement âgées, puisque leur moyenne d'âge est de 60 ans. Avec une moyenne d'âge de 69 ans, les femmes chefs de ménage sont davantage âgées que les hommes chefs de ménages qui ont 59 ans en moyenne.

Quant aux membres des ménages concernés par la voie d'accès, le tableau ci-dessous montre que leur âge varie de 18 à 93 ans.

Tableau 4 : Age de la population enquêtée (voie d'accès)

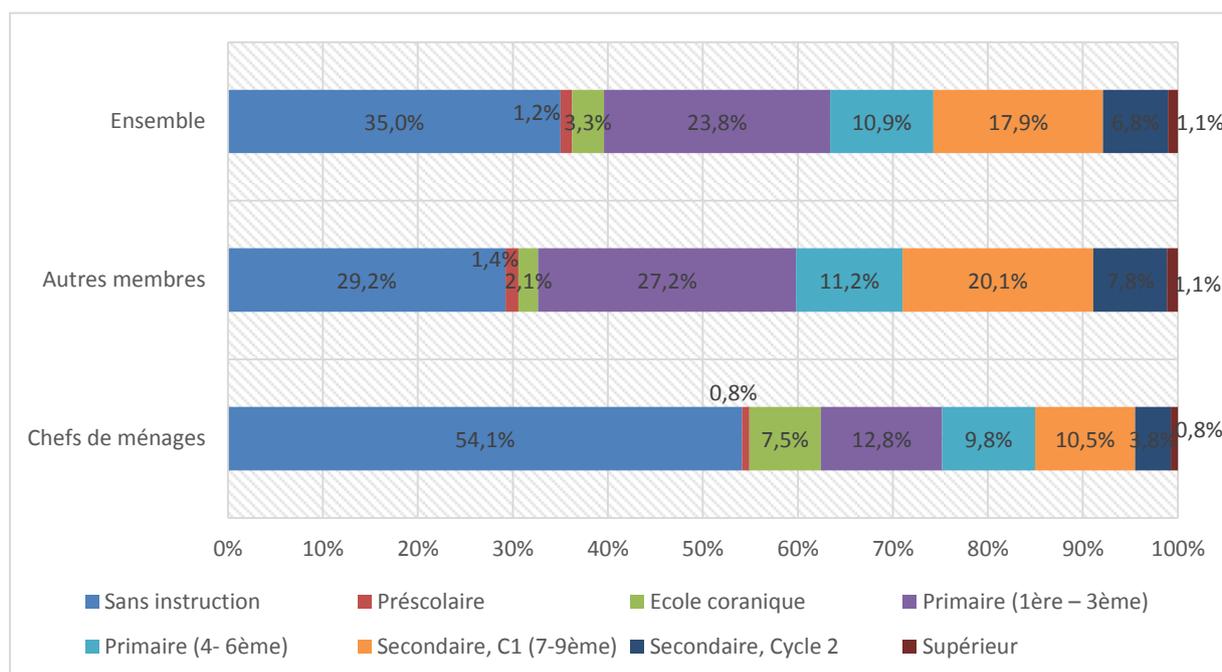
Sexe	Lien avec le chef de ménage	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Féminin	Chefs de ménage	54	59	64
	Autres	20	55	93
	Ensemble	20	55	93
Masculin	Chefs de ménage	27	55	78
	Autres	18	54	88
	Ensemble	18	55	93
Total général	Chefs de ménage	27	55	78
	Autres	18	55	93
	Ensemble	18	55	93

Ce tableau montre que l'âge moyen des chefs de ménage est relativement proche de celui des autres membres (55 ans). Cela est cohérent avec le fait que les ménages concernés ne sont pas typiquement des familles nucléaires mais des ménages élargis aux frères et sœurs, notamment, qui sont par définition de la même génération que les chefs de ménage.

I.5. NIVEAU D'INSTRUCTION

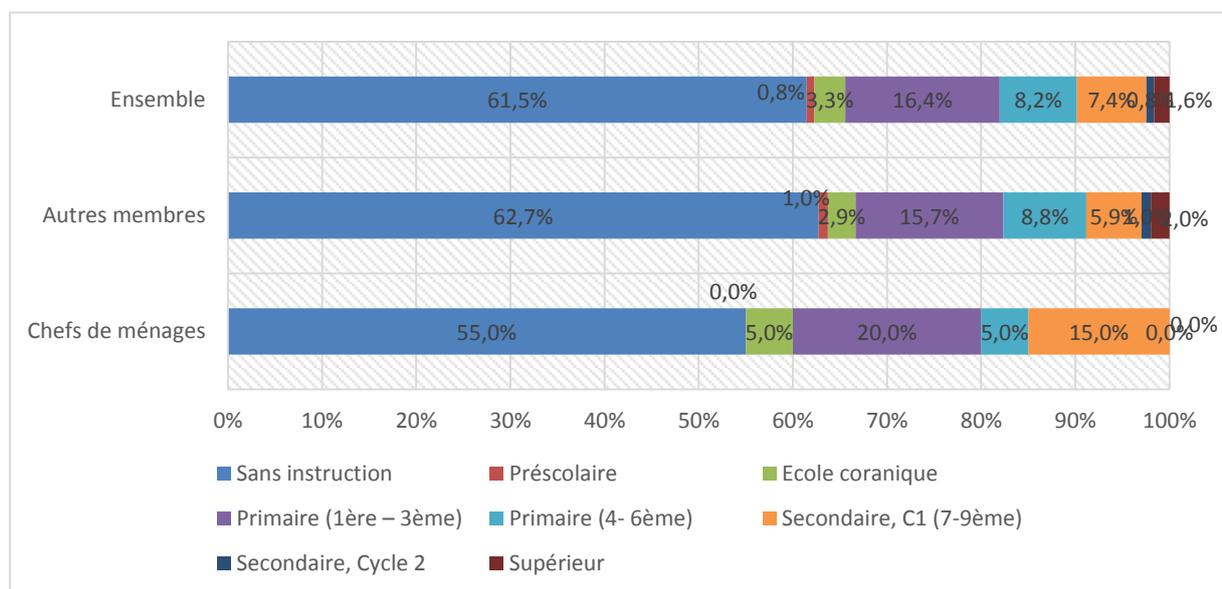
La répartition de la population enquêtée selon le niveau d'instruction est donnée par les figures ci-après.

Figure 7 : Répartition de la population enquêtée selon le niveau d'instruction (zone franche)



La population concernée par le projet est relativement peu instruite. En effet, 35% de l'ensemble des membres des ménages enquêtés n'ont jamais été à l'école et, à peine 1% d'entre eux ont atteint le niveau supérieur. Cette situation est encore plus marquée au niveau des chefs de ménage puisque plus de la moitié d'entre eux (54%) n'ont aucun niveau d'instruction.

Figure 8 : Répartition de la population enquêtée selon le niveau d'instruction (voie d'accès)



Au niveau de la population concernée par la voie d'accès, le niveau d'instruction est bas. La plupart des membres des ménages concernés, soit plus de 61% d'entre eux, n'ont jamais été à l'école.

I.6. ETAT MATRIMONIAL

Les tableaux ci-après renseignent sur l'état matrimonial des populations enquêtées.

Tableau 5 : Répartition de la population enquêtée selon l'état matrimonial (zone franche)

Sexe	Etat matrimonial	Chefs de ménages	Autres membres	Ensemble
Féminin	Célibataire	0,0%	32,0%	30,0%
	Mariée	23,5%	61,7%	59,3%
	Divorcée	5,9%	1,6%	1,9%
	Veuve	70,6%	4,7%	8,9%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%
Masculin	Célibataire	5,2%	58,0%	36,1%
	Marié	90,4%	41,4%	61,7%
	Divorcé	3,5%	0,6%	1,8%
	Veuf	0,9%	0,0%	0,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%
Ensemble	Célibataire	4,5%	42,2%	33,1%
	Marié(e)	81,8%	53,7%	60,5%
	Divorcé(e)	3,8%	1,2%	1,8%
	Veuf(ve)	9,8%	2,9%	4,6%
	Total général	100,0%	100,0%	100,0%

La population étudiée au niveau de la zone franche est majoritairement composée des personnes mariées, une situation cohérente avec leur moyenne d'âge relativement élevée (41 ans). Les mariés représentent, en effet, près de 61% de la population totale (82% chez les chefs de ménage). Les célibataires en représentent un tiers (33%) tandis que le reste de la population (6%) est divorcée ou veuve. Il est à noter que les femmes chefs de ménage sont majoritairement (à près de 71%) veuves.

Tableau 6 : Répartition de la population enquêtée selon l'état matrimonial (voie d'accès)

Sexe	Etat matrimonial	Chefs de ménages	Autres membres	Ensemble
Féminin	Célibataire	0,0%	14,7%	14,3%
	Marié(e)(Monogamie)	100,0%	83,8%	84,3%
	Veuve	0,0%	1,5%	1,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%
Masculin	Célibataire	5,6%	4,3%	4,6%
	Marié(e) (Polygamie)	0,0%	1,4%	1,1%
	Marié(e)(Monogamie)	83,3%	94,2%	92,0%
	Veuf(ve)	11,1%	0,0%	2,3%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%
Ensemble	Célibataire	5,0%	9,5%	8,9%
	Marié(e) (Polygamie)	0,0%	0,7%	0,6%
	Marié(e)(Monogamie)	85,0%	89,1%	88,5%
	Veuf(ve)	10,0%	0,7%	1,9%
	Total général	100,0%	100,0%	100,0%

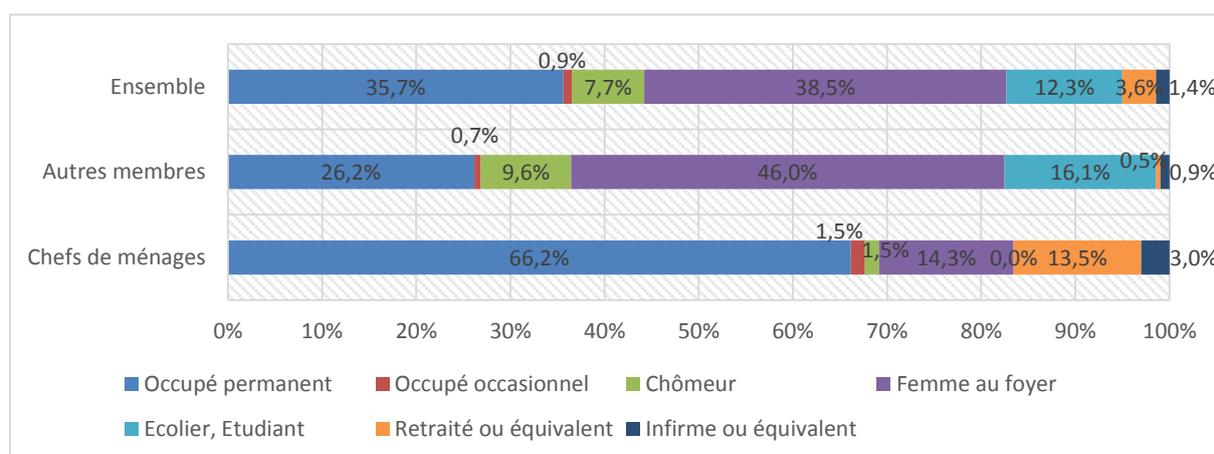
Les membres des ménages concernés par la voie d'accès sont également majoritairement des personnes mariées. Les mariés représentent, en effet, plus de 89% de la population totale (85% chez les chefs de ménage). Les célibataires représentent 8,9% de la population, un pourcentage relativement plus élevé chez les femmes (14,7%) autres que celles qui sont chefs de ménage, ces dernières étant

toutes mariées. Bien que ne représentant que 1,9% dans la population, les veufs ont une proportion non négligeable (11%) chez les hommes chefs de ménage.

I.7. TAUX D'ACTIVITE

Le taux d'activité (population active rapportée à la population totale) au niveau de la population étudiée se situe aux environs de 44,2% (proche de la moyenne régionale qui était de 45,6% en 2013), au niveau de la zone franche, et de 41,1% au niveau de la voie d'accès. Ces taux regroupent les chômeurs et les personnes ayant un emploi permanent ou temporaire. Les figures ci-dessous donnent la répartition de la population étudiée selon le statut d'emploi.

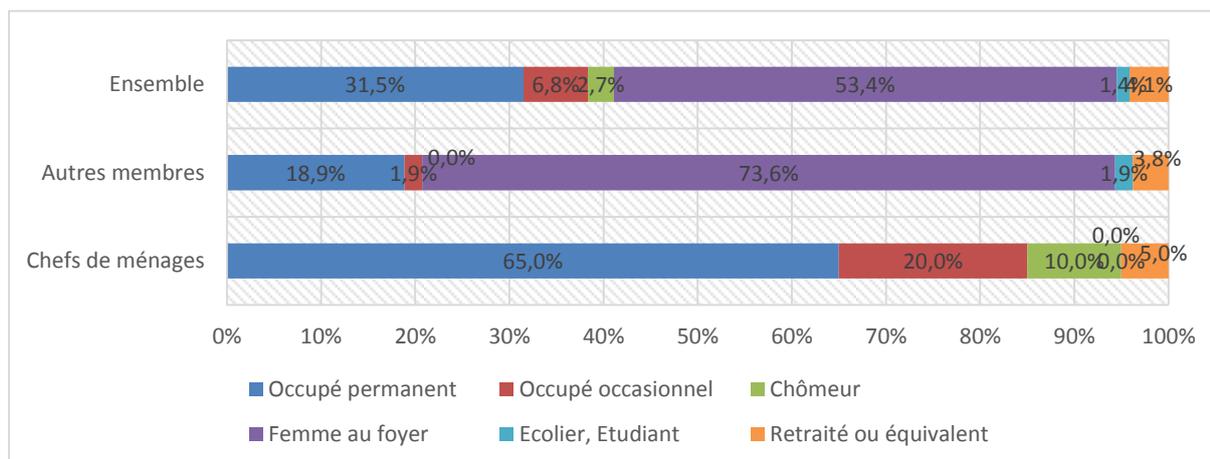
Figure 9 : Répartition de la population enquêtée selon le statut d'emploi (zone franche)



De ce graphique, il ressort qu'au niveau de la zone franche, près de 36% de la population ont une activité à temps plein. Ce pourcentage est encore plus élevé au niveau des chefs de ménage, dont les deux tiers ont un emploi permanent.

Le taux de chômage (part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus) au niveau de la population étudiée est de 17,6%, un taux plus élevé que celui observé au niveau de la région de l'Oriental en 2013 (15,9%).

Figure 10 : Répartition de la population enquêtée selon le statut d'emploi (voie d'accès)

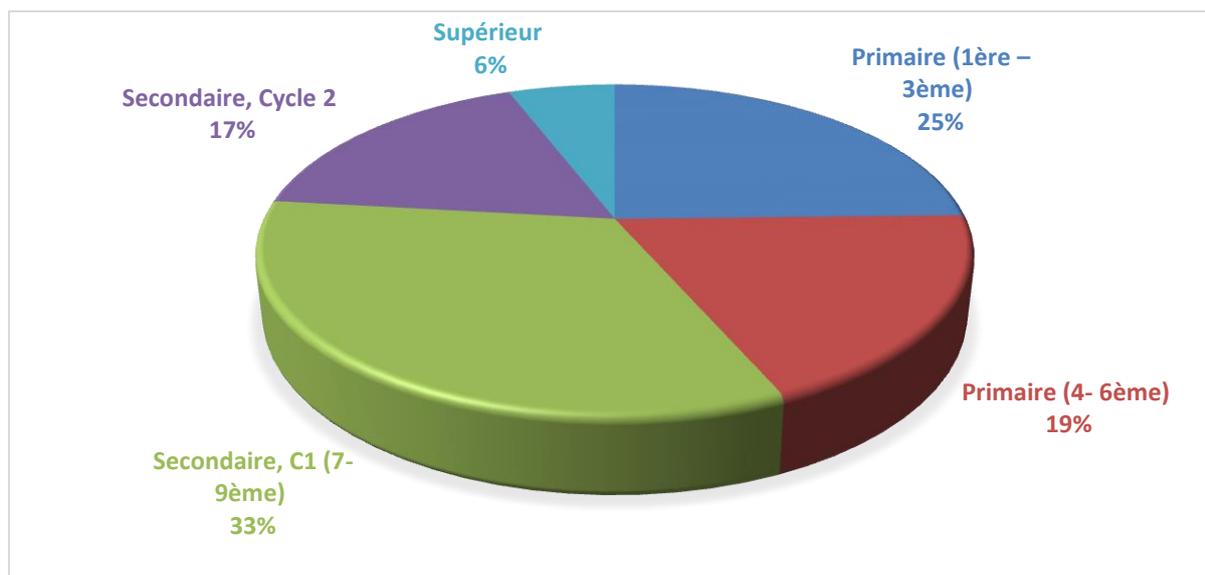


Au niveau de la voie d'accès, on observe une structure similaire selon le statut d'emploi des membres des ménages enquêtés. Ainsi, près de 32% d'entre eux (65% chez les chefs de ménages) ont une activité à temps plein. Néanmoins la proportion des femmes au foyer est relativement plus élevée au niveau de la voie d'accès (plus de 53% de la population). Par ailleurs, le taux de chômage est relativement bas au niveau de la population touchée par la voie d'accès (6,7%).

I.8. NIVEAU D'INSTRUCTION DES ELEVES ET ETUDIANTS

Au niveau de la zone franche, les élèves et les étudiants membres des ménages enquêtés représentent environ 12% de l'ensemble de la population étudiée et 16% des membres autres que les chefs de ménage (voir figure précédente). Leur âge varie entre 6 et 24 ans, avec une moyenne de 13 ans. Leur niveau d'instruction est donné par la figure ci-dessous.

Figure 11 : Répartition des élèves/étudiants membres des ménages enquêtés, selon le niveau d'instruction (zone franche)



De cette figure, il ressort que 50% des élèves/étudiants vont au collège, 44% d'entre eux vont à l'école primaire et 6%, à l'université.

Au niveau de la voie d'accès, seul un étudiant a été identifié.

I.9. DEPENSE MOYENNE ET VULNERABILITE

Les ménages concernés par le projet (zone franche) dépensent en moyenne 5600 DH par mois par ménage, soit environ 1280 DH par mois par tête. Cette moyenne dépasse le seuil de vulnérabilité selon la définition du HCP (voir encadré ci-après). Elle cache, cependant, des disparités puisqu'une partie des ménages se trouvent vulnérables voire pauvres.

Encadré : la vulnérabilité

Selon le HCP, les personnes pauvres sont des individus membres d'un ménage dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative. En 2007, ce seuil a été de 3834 DH par personne et par an en milieu urbain et de 3569 DH (seuil de pauvreté relative) par personne et par an en milieu rural.

Les personnes vulnérables sont des individus qui ne sont pas pauvres, mais qui vivent sous la menace de la pauvreté, c'est-à-dire ceux membres d'un ménage dont la dépense par personne et par an se situe, en DH de 2007, entre 3834 DH et 5751 DH dans le milieu urbain, et entre 3569 DH et 5353 DH dans le milieu rural.

Le HCP calcule les seuils de pauvreté et de vulnérabilité conformément aux normes internationales :

- le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories (1984 kilos calories par jour et par personne); norme recommandée par l'AFO et l'OMS ;
- le seuil de la pauvreté relative est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et d'une allocation non-alimentaire équivalente à au coût des acquisitions non-alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis (Méthode de la Banque Mondiale) ;
- Le taux de vulnérabilité est la proportion de la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. Selon l'approche de la Banque Mondiale, la dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

Ainsi, une personne dont la dépense est inférieure au seuil de pauvreté relative est pauvre selon le HCP. En milieu rural, ce seuil étant de 3569 DH par personne par an en 2007, il peut être actualisé en tenant compte de l'inflation (évolution de l'indice des prix à la consommation - IPC) entre 2007 et 2014. L'IPC en 2007 est de 102,5 et de 113,7 en septembre 2014. Le seuil de pauvreté relative actualisé en 2012 peut être estimé par $3569 \text{ DH} \times 113,7 / 102,5 = 3959 \text{ DH}$ par personne par an. Mensuellement, ce seuil serait de 330 DH par personne. Le seuil de vulnérabilité serait de 495 DH par personne par mois.

En effet, au niveau de la population ayant fait l'objet de l'enquête socio-économique et concernée par la zone franche, environ 1,5% des personnes sont pauvres et près de 3% sont vulnérables selon la définition du HCP. Néanmoins, en comparaison avec le reste de la population de la région de l'Oriental (dont 10,1% étaient pauvres en 2007), le taux de pauvreté de la population affectée par le projet est relativement bas.

Au niveau de la voie d'accès, la dépense moyenne par ménage est relativement basse puisqu'il est de 1 250 DH par mois, soit environ 160 DH par tête par mois. Ainsi, la plupart membres des ménages

concernés par la voie d'accès sont pauvres : 91% d'entre eux vivent sous le seuil national de pauvreté. De plus, 5% d'entre eux sont vulnérables. Au total donc, 96% des ménages sont pauvres ou vulnérables à la pauvreté.

II. PRESENCE DE CONSTRUCTION

En plus de l'activité agricole à vocation vivrière, des constructions sommaires (écuries) parfois se trouvent dans la zone. Il s'agit des parcelles ci-après, données dans les deux tableaux suivants :

Figure 12 : Liste des parcelles caractérisées par la présence de construction (zone franche)

N° Ordre	N° de la parcelle concernée	Nom du Chef de ménage
580	1156	ELAMRANI HADDOU
581	1157	ELAMRANI ABDELLAH
539	1096	HAMMITO MOHAMED
630	1263	AZIRARE MOUHAMED

Seront présentés, dans les paragraphes qui suivent, les caractéristiques de l'ensemble des logements

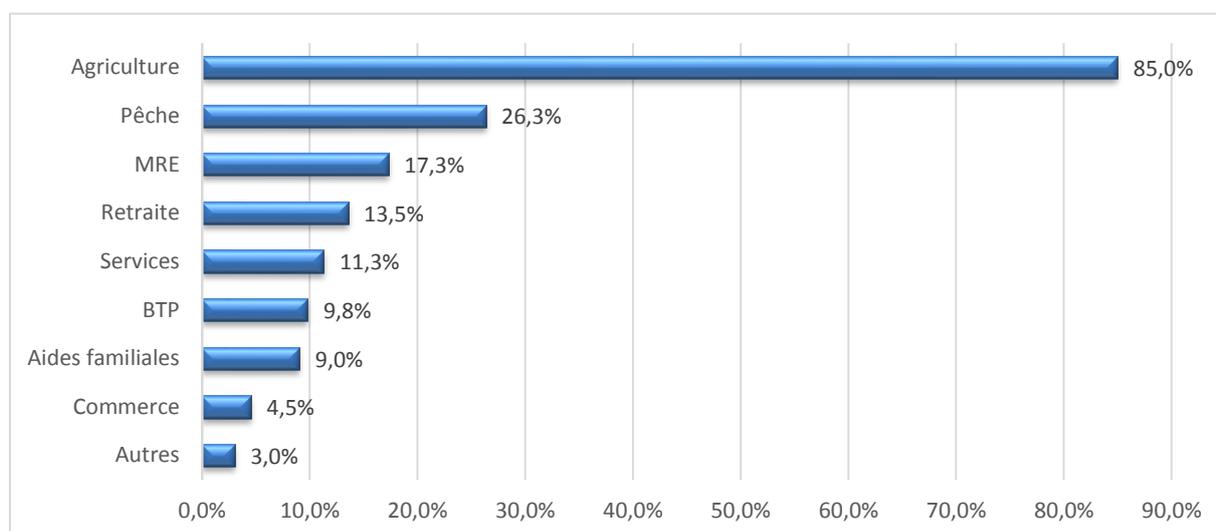
CHAPITRE 3 : SOURCES DE REVENUS DES MENAGES ET CARACTERISTIQUES DES PARCELLES

I. SOURCES DE REVENUS DES MENAGES

En moyenne, les ménages affectés par le projet ont un revenu moyen de 9 300 DH par mois (au niveau de la zone franche). Chez les ménages affectés par la voie d'accès, le revenu mensuel moyen n'était que 2 750 DH.

Les sources de revenu des ménages étudiés sont présentées dans les graphiques ci-dessous.

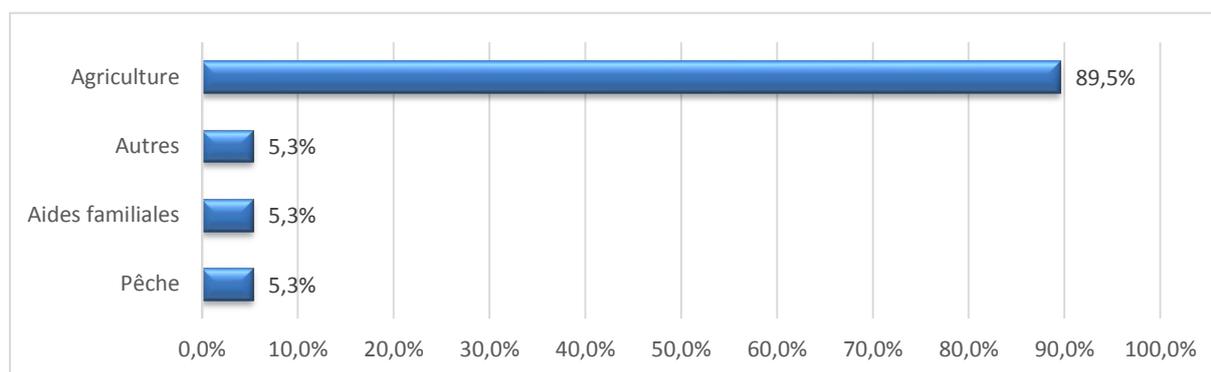
Figure 13 : Pourcentage des ménages utilisant les différentes sources de revenu (zone franche)



Il ressort de ce graphique qu'au niveau de la zone franche :

- La plupart des ménages affectés par le projet tirent des revenus de l'agriculture. Ils sont en effet 85% à vivre d'activités agricoles. L'agriculture est donc leur principale source de revenu.
- Plus du quart des ménages (environ 26%) vivent de la pêche et un cinquième d'entre eux (environ 20%) tirent des revenus des services.
- Une partie des ménages (environ 17%) tirent des revenus de l'extérieur du Maroc, en tant que marocains résidant à l'étranger.
- Les ménages vivent également de pensions de retraite (13,5% des ménages), d'activités dans le BTP (9,8% des ménages), de l'aide provenant d'autres membres de leurs familles (9%) et du commerce (4,5% des ménages).

Figure 14 : Pourcentage des ménages utilisant les différentes sources de revenu (voie d'accès)



Au niveau de la voie d'accès, on remarque également que l'agriculture est une source de revenus pour une grande majorité (89%) des ménages affectés. Les autres sources de revenus ne sont pas abondantes.

II. CARACTERISTIQUES DES PARCELLES AFFECTEES

Les parcelles sont les actifs les plus touchés par le projet de Nador West Med. La principale source de revenu au niveau de la population étant l'agriculture, l'acquisition de ces parcelles pour les besoins de du projet ne sera pas sans conséquence sur leurs propriétaires. De ce fait, il convient de dresser un état des lieux de ces parcelles afin d'en percevoir l'importance aux yeux de la population affectée. Dans cette partie, nous nous proposons de fournir des éléments caractéristiques pour ces parcelles.

II.1. NOMBRE ET SUPERFICIE DES PARCELLES AFFECTEES

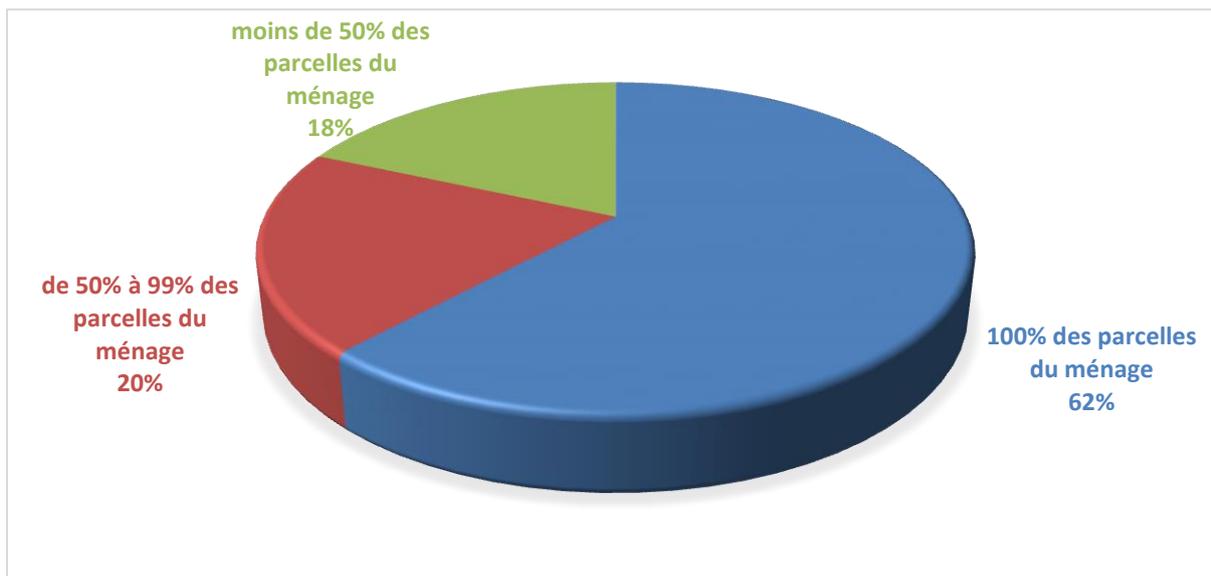
Le nombre de parcelles situées sur l'emprise du projet est de 325. Elles couvrent une superficie totale de 13 757 121 m² (dont 29 798 m² concernés par la voie d'accès et 13 727 323 m² par la zone franche). Deux de ces parcelles s'étendent à elles seules sur 12 925 469 m², soit 94% de la superficie totale. Ces dernières n'appartiennent pas à des particuliers car elles relèvent du domaine de l'Etat. Les autres parcelles (323) s'étendent sur une superficie de 805 683 m², soit 6% de la superficie totale des parcelles concernées.

Les listes des parcelles concernées sont données en annexe du rapport.

II.2. POURCENTAGE DES PARCELLES AFFECTEES PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES PARCELLES DES MENAGES ENQUETES

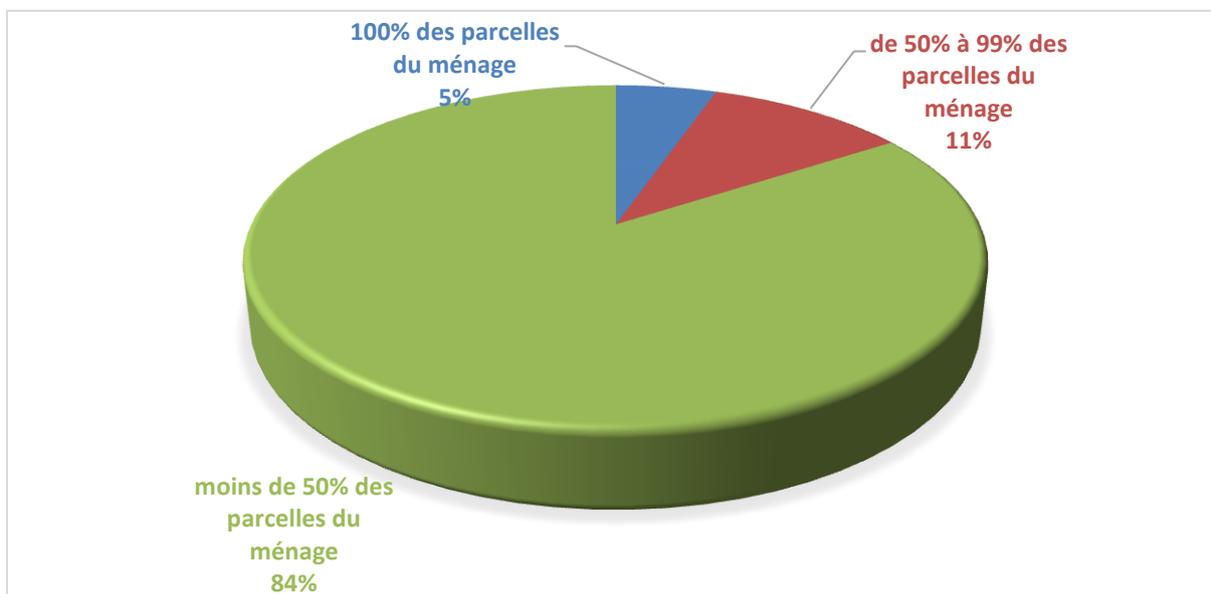
La figure ci-dessous permet de voir l'importance qu'ont les parcelles concernées pour les ménages affectés par le projet.

Figure 15 : Répartition des ménages selon le pourcentage (en termes de superficie) des parcelles affectées par rapport à l'ensemble des parcelles possédées (zone franche)



On peut y voir que les ménages touchés par la zone franche dépendent des parcelles concernées. En effet, pour 82% des ménages, les parcelles touchées par le projet (zone franche) représentent au moins la moitié de la superficie totale des parcelles dont ils disposent. Plus encore, jusqu'à 62% des ménages n'ont de parcelles que celles touchées par le projet.

Figure 16 : Répartition des ménages selon le pourcentage (en termes de superficie) des parcelles affectées par rapport à l'ensemble des parcelles possédées (voie d'accès)

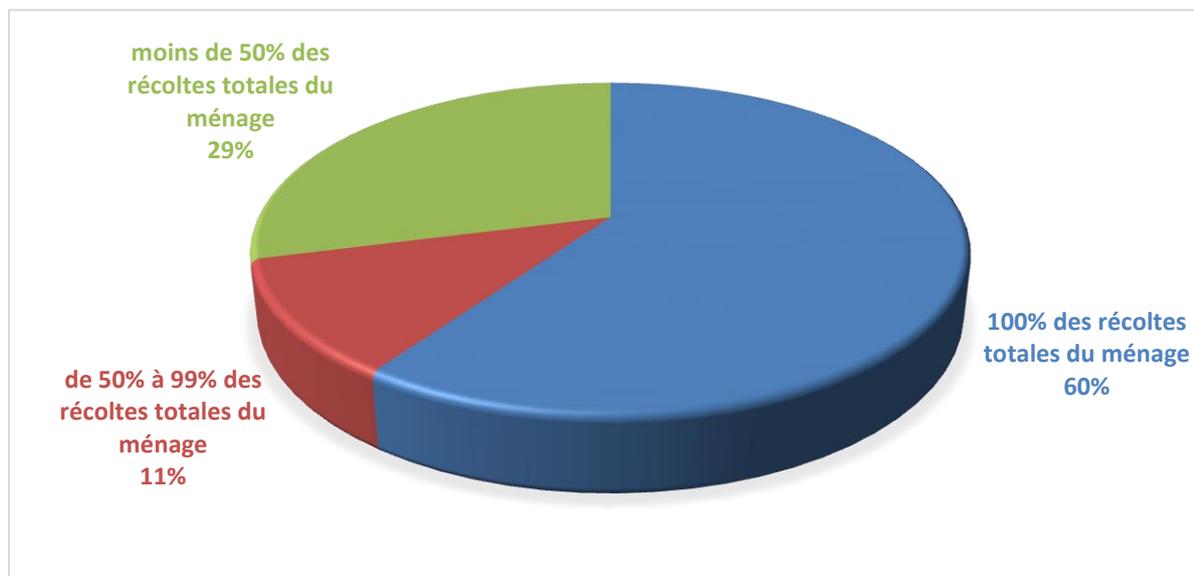


Comme on peut le voir sur la figure ci-dessus, la dépendance des ménages par rapport aux parcelles touchées par le projet est relativement moins élevée au niveau de la voie d'accès qu'au niveau de la zone franche.

II.3. POURCENTAGE DES RECOLTES ISSUES DES PARCELLES CONCERNEES PAR RAPPORT AU TOTAL DU MENAGE

Le pourcentage de la valeur des récoltes faites sur les parcelles concernées, par rapport aux récoltes totales effectuées par les ménages en 2014, est représenté dans les figures ci-dessous.

Figure 17 : Pourcentage des récoltes issues des parcelles concernées par rapport au total du ménage en 2014 (zone franche)

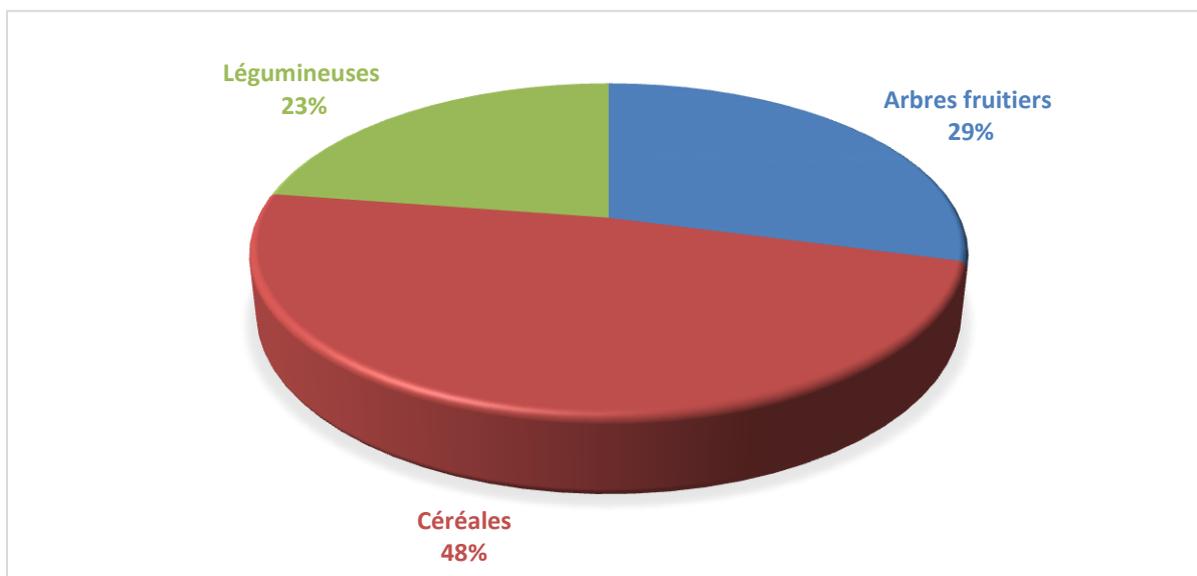


Pour une grande partie des ménages, la valeur des récoltes issues des parcelles affectées par la zone franche en 2014 représente une grande part du total des récoltes provenant de l'ensemble leurs parcelles. Effet, 71% des ménages ont tiré des parcelles affectées, au moins la moitié de l'ensemble de leurs récoltes en 2014. 60% des ménages en ont même tiré 100% de leurs récoltes.

II.4. UTILISATION DES PARCELLES ET CULTURES DOMINANTES PRATIQUEES

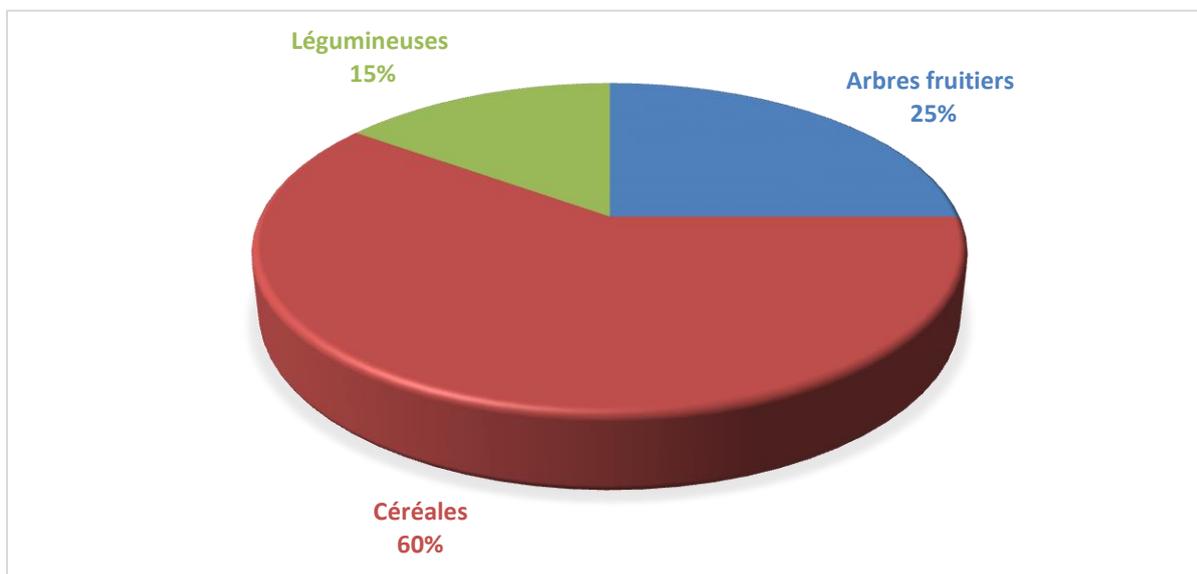
Au niveau de la zone franche, plus de 95% de la superficie des parcelles concernées ont été cultivées en 2014. Seul une infime partie de la superficie est réservée à d'autres utilisations telles que les logements, les voies de passage ou les forages. Il en est de même au niveau de la voie d'accès où la quasi-totalité des superficies des parcelles concernées ont été cultivées en 2014. Les principales cultures pratiquées sont présentées dans les figures ci-après.

Figure 18 : Répartition des parcelles concernées selon les cultures dominantes qu'elles ont accueillies (zone franche)



La culture des céréales est dominante sur 48% des parcelles concernées au niveau de la zone franche. Les arbres fruitiers sont également dominants sur une part importante des parcelles (29%). Par ailleurs, 23% des légumineuses ont pour principales cultures les légumineuses.

Figure 19 : Répartition des parcelles concernées selon les cultures dominantes qu'elles ont accueillies (voie d'accès)



Au niveau des parcelles recouvertes par la voie d'accès, une tendance similaire est observée : 60% des parcelles ont pour cultures dominantes les céréales, 25% les arbres fruitiers et 15% les légumineuses.

II.5. NOMBRE ET TYPES D'ARBRES FRUITIERS PRESENTS SUR LES PARCELLES AFFECTEES

Au niveau de la zone franche, environ 11 290 arbres sont présents sur l'ensemble des parcelles affectées par le projet (y compris les celles dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés et enquêtés). Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces arbres selon leur type et leur taille.

Tableau 7 : Répartition des arbres selon leur type et leur taille (zone franche)

Type d'arbre	Taille			Total	%
	Grande	Moyenne	Petite		
Vigne	4 423	1 878	1 649	7 950	70,4%
Olivier	468	2 270	412	3 150	27,9%
Figuier	56	49	24	129	1,1%
Grenadier	0	23	14	37	0,3%
Amandier	10	2	0	12	0,1%
Poirier	2	1	3	6	0,1%
Pommier	0	5	0	5	0,0%
Caroubier	0	0	1	1	0,0%
Pêcher	0	0	1	1	0,0%
Total général	4 959	4 228	2 104	11 291	100,0%

Il ressort de ce tableau que deux types d'arbres fruitiers sont les plus répandus et au niveau des parcelles affectées de la zone franche. Il s'agit de la vigne qui représente 70,4% des arbres présents et de l'olivier qui en représente près de 28%.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, selon leur type, des arbres déclarés sur les parcelles de la voie d'accès au port.

Tableau 8 : Répartition des arbres selon leur type (voie d'accès)

Type d'arbre	Nombre	%
Olivier	176	51,0%
Vigne	132	38,3%
Figuier	20	5,8%
Grenadier	12	3,5%
Pêcher	3	0,9%
Poirier	1	0,3%
Autre	1	0,3%
Total général	345	100,0%

Au niveau de la voie d'accès, ce sont encore l'olivier et la vigne qui sont les arbres fruitiers les plus répandus. Ces deux arbres regroupent à eux seuls plus de 89% de l'ensemble des arbres plantés sur les parcelles concernées.

II.6. ACTIVITE DE LA PECHE DANS LA ZONE

La présente partie donne la situation des personnes qui sont actives dans le secteur de la pêche et qui se trouvent dans le domaine du futur port Nador West Med. En effet, il a été constaté lors de l'enquête l'existence d'une activité de pêche dans la zone.

Au total, nous avons identifié 12 armateurs dont 11 disposent d'une autorisation de pêche en mer. La liste des personnes est donnée ci-après.

Tableau 9 : Liste des pêcheurs présents sur place

NOM	PRENOM	OBSERVATION
BEN ZENZEN	Mimoun	Autorisation
STITOU	Elhassane	Autorisation
ALEM	Elamrani	Autorisation
ZENZEN	Abdellah	Autorisation
TAHAR	Elamrani	Autorisation
BELARBI	Elhassan	Autorisation
ATRARI	Aissa	Autorisation
ATRARI	Ayad	Autorisation
ELAMRANI	Rachid	Autorisation
AARASS	Hassan	Autorisation
BOUHAROU	Said	Autorisation
ZENZEN	Ayad	Sans Autorisation

L'activité de la pêche est caractérisée par :

- Une durée de travail moyenne de huit mois durant toute l'année ;
- Trois catégories de barques (bateaux) sont à distinguer : Grande (10 bateaux), Moyenne (6 bateaux), petite (10 bateaux) ;
- Pour la première catégorie (Grande) : une moyenne de 12 à 15 pêcheurs par bateaux partent à la pêche ;
- Pour la seconde catégorie (Moyenne) : 5 employés travaillent par bateau ;
- Pour la troisième catégorie (Petite) : Une moyenne de trois personnes par bateau ;
- Un pêcheur gagne entre 4000 dhs à 5000 dhs mensuellement ;

CONCLUSION

Cette enquête socio-économique a porté sur les ménages des propriétaires possédant des terres au niveau de la zone franche du port Nador West Med et de sa voie d'accès. Globalement :

- Nombre total de parcelles concernées : 325 (dont 20 concernées par la voie d'accès et 305 par la zone franche) ;
- Superficie totale des parcelles : 13 757 121 m² (dont 29 798 m² concernés par la voie d'accès et 13 727 323 m² par la zone franche) dont 94% concentrés dans 2 parcelles relevant du domaine de l'état ;
- Les 323 autres parcelles ont une superficie totale de 831 652 m², soit 6% du total ;

- Ce sont des parcelles agricoles qui accueillent des arbres fruitiers et d'autres cultures vivrières (céréales et légumineuses, notamment) ;
- Nombre d'arbres fruitiers : 11 636 ;
- Les 323 parcelles appartiennent à 175 propriétaires (155 au niveau de la zone franche et 20 au niveau de la voie d'accès), correspondant à 175 ménages.

Sur les 155 propriétaires recensés au niveau de la zone franche, 133 ont pu être identifiés et enquêtés. Au niveau de la voie d'accès, les 20 propriétaires recensés ont pu être enquêtés.

Au niveau de la zone franche, l'exploitation des données issues de l'enquête socio-économique et de l'enquête parcellaire conduit aux principaux résultats suivants :

- Le nombre total de parcelles concernées s'élève à 305 parcelles dont 303 correspondent à 155 propriétaires et 2 parcelles relèvent du domaine forestier ;
- La superficie totale des parcelles concernées est de 13 727 323 m² dont 12 925 469 m² (94%) correspondent au domaine forestier (parcelles n° 974 et Parcelle n° 1430) ;
- Les parcelles affectées abritent un total d'environ 11 290 arbres.
- Présence de petites constructions inhabitées (écuries) au niveau de quatre parcelles ;
- Les 133 ménages enquêtés abritent 584 membres au total : la taille du ménage est donc de 4,4 membres ;
- Les membres des ménages enquêtés sont à 50% des femmes ; par ailleurs, 13% des chefs de ménages sont des femmes ;
- L'âge moyen des membres des ménages étudiés se situe autour de 41 ans (60 ans pour les chefs de ménage).
- Plus du tiers (35%) des membres des ménages affectés par le projet (54% des chefs de ménage) n'ont jamais été à l'école et seul 1,1% d'entre eux (0,8% des chefs de ménages) ont atteint l'enseignement supérieur.
- Le taux d'activité (population active rapportée à la population totale) de la population étudiée est d'environ 44,2% ; le taux de chômage est de 17,6% ;
- Les élèves/étudiants représentent 12% de la population étudiée ;
- La population enquêtée est relativement peu pauvre : 1,5% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté et 4,5 sous le seuil de vulnérabilité à la pauvreté ;
- La principale source de revenus (en termes de pourcentage des ménages la pratiquant) est l'agriculture : 85% des ménages l'ont comme source de revenus. Elle est suivie par la pêche qui pratiquée par 26% des ménages ;
- Les arbres fruitiers dominants au niveau des parcelles affectées par le projet sont la vigne (70% des arbres) et l'olivier (environ 28% des arbres).

Au niveau de la voie d'accès au port Nador West Med, l'analyse permet de conclure que :

- Le nombre total de parcelles concernées s'élève à 20 ayant une superficie totale de 29 798 m² ;
- Les parcelles affectées abritent, selon les déclarations des propriétaires enquêtés, un total d'environ 345 arbres.
- Les 20 ménages enquêtés contiennent 157 membres au total : la taille du ménage est donc de 7,8 membres ;
- Les membres des ménages enquêtés sont à 45% des femmes et 10% des chefs de ménages sont des femmes ;
- Les membres des ménages étudiés ont en moyenne 55 ans (55 ans également pour les chefs de ménage) ;

- La majorité des membres des ménages enquêtés (près de 62% de l'ensemble des membres et 55% des chefs de ménage) sont sans niveau instruction ;
- Environ 41,1% de la population concernée est active ; le taux de chômage au niveau de cette population s'élève à 6,7% ; seul un étudiant a été identifié au niveau de cette population ;
- La principale source de revenus (en termes de pourcentage des ménages la pratiquant) est l'agriculture : 85% des ménages en tirent des revenus ;
- Le niveau de dépendance des ménages par rapport aux parcelles touchées par le projet est relativement bas car pour 84% d'entre eux, les parcelles couvertes par le projet représentent moins de la moitié de la superficie totale des parcelles dont ils disposent ;
- Les ménages utilisent la quasi-totalité de leurs parcelles pour l'agriculture (près de 100% de la superficie en 2014) ; les principales cultures pratiquées sont les céréales et les arbres fruitiers ;
- Les arbres fruitiers dominants au niveau des parcelles affectées par le projet sont l'olivier (51% des arbres) et la vigne (environ 38% des arbres).

ANNEXES

ANNEXE : CONTENU DES PARCELLES DE LA ZONE FRANCHE

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
1	Elhaj Hado Mohamed Idriss	14470	Olivier	153
			Figuier	3
			Amandier	7
2	ICHO FADMA	2650	Figuier	1
			Olivier	20
			Olivier	50
			Vigne	2
3	ICHO DRISS	997	--	
4	ICHO HASSAN	2993	--	
5	HADDADI SALAH	5580	Figuier	3
6	RACHI MOULOUD	11149	Vigne	99
			Figuier	1
		1921	Vigne	201
			Olivier	4
			Figuier	2
7	RACHI HAMOU	767	Olivier	33
		8258	Olivier	25
			Grenadier	5
			Poirier	2
8	RACHI HASSAN	3265	Olivier	2
9	RACHI AHMED	10352	Olivier	13
10	DOULOUEH MHAMED	1852	--	
11	RACHI SAID ET MOUMNA	746	--	
12	RACHI HADDOU	22722	Olivier	1
			Figuier	1
13	RACHI MOUMNA	287	--	
14	FARSIOUI HASSAN	3216	Olivier	23
15	FARSIOUI BACHIR	3042	--	
16	RACHI ABDELKADER ET HAMID	8394	Olivier	40
			Grenadier	1
			Poirier	1
17	BOUDHEN AHMED	365	Olivier	1
		2108	--	
18	BOUDHEN MIMOUN	689	--	
19	BOULDHEN NAJIM	4084	--	

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
		722	--	
		292	--	
20	BOUDHEN MOHAMMADIN	2508	--	
		902	--	
		754	Olivier	11
21	BENAISSA TAMAANANT	5749	--	
		1721	--	
22	BOULDHEN MIMOUN	372	--	
		1589	--	
23	BOULDHEN MOHAMED	5219	--	
		1701	--	
24	BOUDHEN HADDO	5746	Figuier	1
		5526	--	
		4885	--	
		1134	--	
		703	--	
25	BOULDHAN MOHAMED	2118	Figuier	1
26	BOUDHEN CHAIB	523	--	
		1079	--	
		720	--	
		603	--	
27	ZAHTI MOHAMED	1267	--	
		279	--	
		407	--	
28	ZAHTI OMAR	2313	--	
		1766	--	
		625	--	
29	ZAHTI MOHAMED	994	--	
		1098	--	
		404	--	
		514	--	

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
30	AKDIM ELHOUCIN	3268	Olivier	18
		5855	--	
		642	--	
		238	--	
31	BOUDHEN AHMED	4880		
32	ELÄMRANI ÄISSA	484	--	
		4058	Sonde	
		722	--	
		44	--	
33	BOULDHAN MIMOUN	554	--	
		50	--	
		2891	Olivier	80
34	BOUDHEN OMAR	6936	--	
		320	--	
		9445	Vigne	940
		2302	--	
35	BOULDHAN MOHAMED	1149	--	
36	SAMHOUN HMIDA	1922	--	
37	BOULDHAN MOHAMED	902	--	
		878	--	
		2622	--	
38	CHIKHAOUI AHMED	9398	Vigne	125
			Vigne	50
			Vigne	600
			Figuier	1
			Figuier	8
			Puits	1
39	AMRANI ABDELLAH	2953	Olivier	21
			Olivier	1
			Amandier	
				1
40	MOHAMED BEN ALI	1558	--	
41	BENALI MOHAMED	1715		
		1769	Olivier	9
	Figuier		1	
42	HERITIER MEZIAN MOHAMED BEN HASSAN BEN HADDOU	2644	Figuier	1

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
		2317	Olivier	8
43	HERITIERS MOHAMADI BEN HADDOU MEZIAN	5036	Olivier	1
			Figuier	1
44	HERITIERS HAMIDA BEN HADDOU MEZIAN	1853	Olivier	5
			Figuier	2
45	BOULDHEN MIMOUN	75	--	
46	BOULDHAN MOHAMED	227	--	
		6401	--	
		557	Figuier	3
		1863	--	
47	BENHAMDI MIMOUN	961	--	
		158	--	
		906	--	
		914	Olivier	27
		545	--	
48	BELARBI HASSAN	1810	Olivier	22
		2137	Olivier	44
		1141	--	
49	BELAARBI MUSTAPHA	1510	Olivier	24
			Olivier	16
			Figuier	1
			Figuier	1
		981	Vigne	9
		2854	Olivier	26
Figuier	1			
50	BELAARBI MUSTAPHA	3723	--	
51	BELARBI JAMAL	1356	Olivier	14
			Olivier	16
		2323	Vigne	88
			Grenadier	1
		1417	--	
52	HAMMITO MOHAMED	1122	Olivier	12
			Olivier	20
			Figuier	1
		1150	Olivier	26
		1612	Olivier	1

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
		3245	Vigne	1
			Construction	1
			Vigne	52
53	ARBIOUI MOHAMED	2103	Vigne	21
			Olivier	14
			Olivier	3
			Olivier	20
			Grenadier	10
			Figuier	2
			Réservoir de stockage d'eau	1
		Puits	2	
		1229	Olivier	24
		1200	Figuier	2
			Vigne	54
		1140	Vigne	15
			--	
4354	Olivier	69		
	Olivier	5		
54	BELAARBI ALI	1217	--	
		1026	Figuier	1
		1317	--	
55	CHEPPIH KHALID	1901	Olivier	1
		1385	Vigne	94
		537	Vigne	64
		820	--	
		840	Vigne	43
			Figuier	1
		1314	--	
		955	--	
		110	--	
		902	--	
56	HERITIERS ALLAL BEBELARBI	2917	Figuier	4
57	AMRANI M'HAMMED	9704	Figuier	4
			Figuier	
			Figuier	2
		1182	Vigne	125
Olivier	38			

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
58	ZENZEN ABDELLAH	1400	Olivier	28
59	ELAMRANI ABDERRAHIM	2508	--	
60	AMRANI SOULAIMAN			
		4604	Olivier	75
61	ELAMRANI CHOUAIB	1883	Vigne	
				120
			Vigne	69
			Figuier	
3				
62	AMRAN MIMOUNTE	4249	--	
63	AMRANI MOHAMED	917	--	
		503	--	
64	ELAMRANI MOHAMED	8986	Olivier	10
			Vigne	30
		5858	Vigne	598
			Olivier	4
65	ELAMRANI LHOUCIN	14554	--	
66	ZENZEN ABDESLAM	4283	--	
67	ZENZEN MOHAMADI	2779	Olivier	10
68	ZENZEN BOUÄRFA	1842	Vigne	70
69	ZENZEN MOUSSA	1180	--	
70	ZENZEN YOUSSEF	1203	--	
71	ZENZEN AISSA	1290	Vigne	168
72	ZENZEN MOHAMED	1429	Vigne	84
			Figuier	1
73	ZENZEN HOUSNI	1300	Olivier	12
74	ZENZEN MIMOUN	1311	Olivier	131
			Pommier	5
			Vigne	42
75	ZENZEN NAJIMA	910	Vigne	26
			Poirier	2

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
			Figuier	2
76	ZANZAN LAHBIB	4670	Figuier	3
			Carroubier	1
			Poirier	1
			Olivier	31
			Olivier	3
			Grenadier	5
			Grenadier	6
77	ZANZAN ABDERRAHMAN	2293	--	
		2313	Olivier	42
78	ELAMRANI MOHAMED	4891	Olivier	95
			Figuier	2
			Figuier	2
			Vigne	
				14
79	ELAMRANI MIMOUNTE	3800	--	
		3536	--	
80	ELAMRANI ABDELLAH	12984	Olivier	47
			Olivier	54
			Figuier	2
			Construction	
			Puits	
81	ELAMRANI HADDOU	30017	Construction	
			Vigne	1005
			Olivier	503
			Figuier	4
		977	Olivier	12
			Olivier	17
82	ATRARI ABDESLAM	3083	Olivier	3
		695	--	
83	HOUDAK MOHAMED	3727	--	
84	ELAMRANI ABDESLAM	589	--	
85	ELAMRANI ABDELKADER	209	--	
86	ELAMRANI AMINA	787	--	
87	BOULDHEN MUSTAPHA	9170	Figuier	1
		2595	--	
		2490	--	

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
		4189		
		667	--	
88	HARNOUN ELMEKKI	3847	Olivier	3
			Olivier	10
			Olivier	65
			Vigne	274
		440	--	
		848	--	
		700	--	
		453	Vigne	75
89	CHEPPIH BOUARFA	4528	--	
		489	--	
		925	--	
		944	--	
		456	Vigne	75
90	BOUDHEN MUSTAPHA	2902	Olivier	7
			Figuier	1
			Figuier	3
91	CHEPPIH MOUHAMED	6150	Vigne	30
			Vigne	720
		519	Olivier	10
		984	Olivier	30
			Vigne	6
		4932	Olivier	7
			Olivier	27
			Olivier	86
Vigne	59			
Vigne	148			
			Figuier	4
92	HERITIERS CHBIH HOUSSIN BEN ABDELLAH	3829	--	
		3829	--	
93	BOUDHEN MUSTAPHA	2815	--	
		1281	Olivier	10
			Olivier	12
Olivier	15			
94	AÄRRAS HASSAN	8942	Figuier	3
			Olivier	47
			Vigne	726
95	HERITIERS MIMOUNA BENT HADDOU BEN OMAR	482	--	

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
	BENZARIYOUH	738	--	
		966	--	
96	CHEPPIH ABDELILAH	537	Amandier	1
		860	--	
		1425	--	
		4486	Vigne	84
			Olivier	5
97	TRARI MOHAMED	4896	Figuier	1
		1207	--	
		1651	--	
		1533	Olivier	1
98	ATRARI OMAR	1842	Olivier	57
99	ITRANE MOHAMED	992	Olivier	29
			Vigne	3
100	BELHAJ MOHAMED	605	--	
		766	--	
101	CHEPPIH MIMOUN	2721	--	
		4834	--	
		4260	Olivier	43
			Figuier	1
		1642	--	
		2994	--	
102	CHEPPIH AHMED	1216	Vigne	191
103	AHNOUN AABED	6007	Olivier	33
			Olivier	95
104	ZAMOURI MOHAMED	3934	Vigne	27
105	ZAMOURI MOHAMEDI	5138	Construction non achevée	1
106	ABERKAN ZAHZY	456	--	
107	ZANZAN ZOUHRA	2280	--	
		944	Vigne	76
			Olivier	6
		163	Figuier	3
			--	
		735	--	
241	--			
857	--			
108	OUMHAND AHMED	2209	--	

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
		162	--	
		881	--	
109	BELARBI FADMA	2042	--	
		1945	--	
		2502	Figuier	2
			Figuier	3
			Olivier	5
		674	--	
1155	--			
110	OUMHAND MOHAMED	889	Vigne	210
111	ATRARI MIMOUN	1482	Olivier	16
			Olivier	20
		1997	Olivier	50
			Figuier	2
112	BOUAARFA MOHAMED	111	--	
		394	Olivier	11
		818	--	
113	CHEPPIH MOHAMED	135	--	
		142	Olivier	3
		418	Pêchier	1
			Olivier	2
			Olivier	1
114	CHEPPIH LHOUSSIN	167	Olivier	2
		179	--	
		469	Olivier	7
115	CHEPPIH M'HAMED	162	Vigne	19
		184	Olivier	3
		468	Olivier	3
			Vigne	6
		319	--	
		916	--	
116	AZIRARE MOUHAMED	2910	Chambre	
117	ZENZEN MUSTAPHA	4514	Olivier	191
118	BOUDHEN MUSTAPHA	2328	--	
119	BERKANI SALAH	2788	Figuier	1

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
120	BAHROCHI AHMED	1938	Olivier	7
			Figuier	1
121	BELKAID AHMED	1337	Vigne	48
			Figuier	3
		3120	Vigne	34
		734	--	
		356	Figuier	1
		575	--	
		938	--	
		363	--	
		1703	Vigne	40
			Vigne	22
Figuier	2			
122	ZENZEN MOHAMED	708	Olivier	36
			Figuier	1
123	BOUDHEN MIMOUN	1782	Vigne	55
			Figuier	
				1
124	OUMHAND ABDERRAHMAN	1323	--	
		468	--	
		320	--	
125	TRARI MOUSSA	562		
126	ARBIOUI MOHAMED	5337	Olivier	4
		1931	--	
127	BOULDHAN ALLAL	8190	--	
128	BOUABBOUZ MUSTAFA	3825	Figuier	1
			Figuier	3
129	ATRARI ALLAL	517	Amandier	1
		843	Figuier	4
		912	Olivier	1
130	MORABIT MOHAMED	231	Olivier	4
		2246	Olivier	45
			Olivier	6
346	--			
131	ELABBOUZI FATIMA BENT ANAN	179		
		994	Figuier	1

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
132	ELABOUZI ABDELLAH	275	Olivier	6
			Vigne	32
133	BOUABBOUZ MUSTAFA	264	--	
		3145	Figuier	1
		904	--	
134	BOUABBOUZ MILOUD	3515	Figuier	2
135	ELBOUHOUTI ALI	2438	--	
136	ELABOUZI ABDELLAH	3149	Olivier	96
			Grenadier	7
		1097	--	
137	BOUABBOUZ DRAIFA	2101	--	
		301	--	
138	ELABBOUZI MAMA BENT ANAN	1085	Figuier	2
139	ZANZAN OMAR	1253	--	
140	ZARYOUH FADMA	1788	--	
141	BELARBI ABDELLAH	3439	Olivier	2
			Vigne	181
			Grenadier	2
			Amandier	2
142	BOUABBOUZ MUSTAFA	4532	Figuier	3
			Figuier	1
			Olivier	
				1
143	ELABBOUZI MAMA BENT ANAN	357	--	
144	HERITIERS BELHAJ MOHAMED BEN MIMOUN	2205	Olivier	2
		882	--	
		511	--	
		734	--	
145	BELARBI MOUHAMED	1346	--	
146	BOUDHEN MOUSSA	2774	Olivier	5
			Figuier	8
147	BOUHADRAJ KHALIFA	2877	Olivier	5
148	NON IDENTIFIE	5343		
149	NON IDENTIFIE	899		
150	ZERYOUH MIMOUNA BEN HADDOU	1482	--	
151	NON IDENTIFIE	92944		

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
152	NON IDENTIFIE			
153	DOMAINE FORESTIER	8492600		
154	DOMAINE DES HABOUSS	2328	--	
155	DOMAINE FORESTIER	4432869		
156	Aissa Boudouh Ben	761	agricole Terrain	
157	Yamina Aarass	819	Terrain agricole	
158	Arras Miloud	818	agricole Terrain	
			Olivier	20
			Vigne	2
159	Moamed Boudhen	750	Terrain agricole	
160	Aicha Aarass	494	Terrain agricole	
161	Ezzahti Issa	308	Terrain agricole	
162	El Amrani Miloud	2257	Terrain agricole	
163	Elzahti Amhamad	998	Terrain agricole	
164	Mohamed Mimoune Aarass	311	agricole Terrain	
			Olivier	1
165	Zanzan Abadsalam	1404	agricole Terrain	
			Olivier	9
			Olivier	6
			Grenadier	3
			Grenadier	4
166	Bel Arbi Ahmed	4042	agricole Terrain	
			Olivier	6
			Grenadier	4
			Vigne	58
			Vigne	52
			Figuier	
167	Aarass Hassan	3756	agricole Terrain	
			Olivier	5
			Olivier	34
			Grenadier	6
			Vigne	9
			Figuier	6
			Figuier	15
			Poirier	6
			en pisé 18 M2 Construction	
168	Ezzahti Ali	3363	agricole Terrain	
			Olivier	41

Numéro d'ordre	Nom et prénom du Chef de ménage	Superficie m2	Consistance	Quantité
			Olivier	36
			Grenadier	42
			Grenadier	1
			Figuier	1
			Pechier	3
			Abricot	1
			Poirier	1
			m2 Ecurie de 28	
			m2 Chambre de 6	
			de 23 m2 Construction	
			de 16 m2 Bassin d'eau	
169	Mohamed Amar Chapih	494	Terrain agricole	
170	Mohamed Ben Ali	1098	Terrain agricole	
171	Boudhen Omar	283	Terrain agricole	
172	M'hamed Amrani	761	Terrain agricole	
173	Mohmed Chaib Hassan	5684	Terrain agricole	
174	Zanzan Ben Aissa Elbachir	296	agricole Terrain	
			Olivier	2
175	Arbi Mostapha Bel	1101	Terrain agricole	